



# Institut de Soins et d'Éducation pour Enfants Polyhandicapés

## LIVRET D'ACCUEIL



Les PEP 18 - ISEP

Place du Tacot - CS 40625 - 18106 Vierzon - Tél : 02 48 83 12 50 - Courriel : [isep@pep18.fr](mailto:isep@pep18.fr) - [www.pep18.fr](http://www.pep18.fr)

Les  
pep  
18  
La solidarité en action

# BIENVENUE

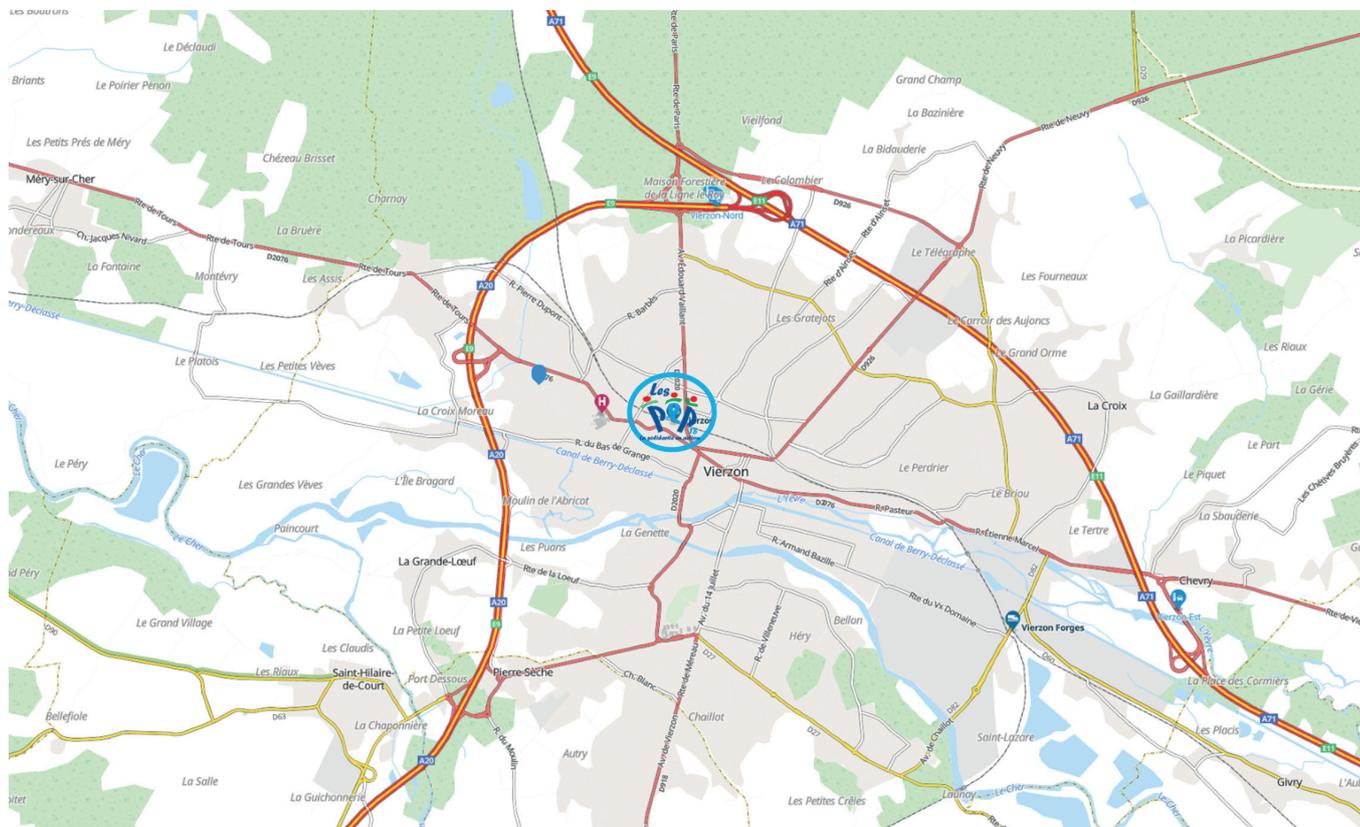
Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil vous présente l'organisation de la vie au sein de l'ISEP, ainsi que l'équipe de professionnels qui accompagnera votre enfant.

Nous restons à votre écoute pour toutes les questions que vous vous poserez.

La Direction

# PLAN D'ACCÈS



ISEP - Place du Tacot - CS 40625 - 18106 Vierzon cedex  
Les PEP 18 - Mai 2024

# L'ÉTABLISSEMENT

Institut de **S**oins et d'**É**ducation pour **E**nfants **P**olyhandicapés  
Place du Tacot - CS 40625 - 18106 Vierzon cedex  
Tél. : 02 48 83 12 50 - Courriel : [isep@pep18.fr](mailto:isep@pep18.fr) - [www.pep18.fr](http://www.pep18.fr)

## Implantation

L'établissement est situé en zone urbaine, dans la ville de Vierzon.

Les services de proximité existants sont :

- Le centre hospitalier situé à 700 mètres,
- Médiathèque,
- Cinéma, théâtre,
- Zone commerciale.

Les villes environnantes sont :

- Bourges à 30 km,
- Châteauroux à 45 km,
- Romorantin-Lanthenay à 30 km.

## Personnes accueillies

L'établissement accueille des enfants de 3 ans à 20 ans, qui présentent un handicap grave à expressions multiples, associant déficience motrice et/ou déficience cognitive sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et de la communication.

## Fonctionnement

L'établissement est ouvert de façon continue.

Il dispose d'un externat de 24 places et d'un internat d'une capacité de 14 places, afin de permettre aux familles des moments de répit en semaine mais aussi lors de week-end.

L'établissement dispose d'une place d'accueil temporaire.

## Garanties

L'établissement est assuré auprès de la MAIF.

## VOTRE ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné votre situation en prenant en compte vos besoins et votre projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie a décidé de votre orientation vers l'établissement.

Sa décision vous a été adressée et un exemplaire nous a été transmis.

**En prévision d'une entrée à l'ISEP, nous réaliserons la visite d'admission qui se déroule de la façon suivante :**

- Envoi du livret d'accueil, du règlement intérieur et proposition d'un rendez-vous.
- Le jour du rendez-vous : rencontre avec le médecin de médecine physique et de rééducation, l'infirmière coordinatrice, la directrice-adjointe et l'éducatrice coordinatrice.
- En accord avec vous, nous fixerons la date d'admission et signerons le contrat de séjour.
- Le jour de l'admission, vous serez accueilli par l'équipe de l'ISEP.
- Pendant une période de 6 mois nous réaliserons des observations et des évaluations.
- Au plus tard 6 mois après votre admission, nous vous proposerons un temps de réunion afin d'écrire ensemble le projet de l'enfant et signer l'avenant au contrat de séjour.

### **Le contrat de séjour**

Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'Association, des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et du projet d'établissement. Il est élaboré avec la participation des représentants légaux en présence de la personne accueillie.

### **L'avenant au contrat de séjour**

Il décline les objectifs de l'accompagnement proposés à la personne accueillie. Il est établi à l'issue de la réunion de projet organisée avec l'équipe pluridisciplinaire et proposé à la personne accueillie et/ou du responsable légal. Il tient compte des mesures de décisions administratives, de justice, médicales et thérapeutiques ou d'orientation préalablement adoptées ou arrêtées par les instances ou autorités compétentes. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est l'outil de référence pour assurer l'accompagnement de la

Personne.

## LES DOCUMENTS

**Vous devez vous munir de :** *(si ces documents ne nous ont pas encore été envoyés)*

- L'attestation d'immatriculation assuré social (MSA ou Sécurité Sociale)
- Votre attestation mutuelle
- Votre carte d'invalidité
- Votre livret de famille
- Votre carte d'identité
- Votre carnet de santé
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**Nous vous remettons :**

- La charte des droits et libertés
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.

**Traitement de vos données personnelles :**

Le dossier de l'usager est informatisé. Il centralise l'ensemble des informations qui concerne la personne accompagnée par les établissements ou services des PEP 18 et son parcours de santé et de vie.

## PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'ISEP accueille les enfants de 9h à 16h30 dans des groupes d'âge : le groupe Orange, le groupe Vert et le groupe Turquoise.

De ces groupes, les enfants partent pour leurs suivis éducatifs, leurs prises en charge rééducatives ou pour aller en classe.

Les transports du domicile des parents à l'ISEP sont organisés par nos soins, soit par un chauffeur de l'établissement, soit par des chauffeurs d'une compagnie de taxi.

L'internat fonctionne à la carte, les familles proposant le nombre de nuits qu'elles souhaitent que leur enfant passe au sein de l'ISEP.

# L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'ISEP vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

## L'équipe de direction

**Un Directeur**, Il est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens. Il dirige également le Fammas Les Grandes Terres de Vierzon.

**Un Directeur adjoint**, Il est responsable du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

## L'accompagnement éducatif

**Des éducateurs spécialisés** qui coordonnent les projets d'accompagnement personnalisés et garantissent les accompagnements éducatifs.

**Des aides médico-psychologiques** qui accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de l'intimité des enfants. Ils veillent au bien-être des personnes accompagnées et proposent des activités.

## L'accompagnement social

**Un assistant de service social** est en charge à l'admission de la constitution du dossier social de l'utilisateur. Il mène avec les familles toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

## L'équipe administrative et logistique

**Un agent de cuisine** qui assure la transformation et le service des repas. Il participe à la qualité de l'accueil des personnes.

**Une secrétaire** qui assure l'accueil et gère les tâches administratives.

**Un chauffeur et agent d'entretien** qui assure des transports au quotidien et effectue de petits travaux d'entretien des bâtiments.

## L'accompagnement médical

**Un médecin de médecine physique et de rééducation**

## L'accompagnement paramédical

**Un kinésithérapeute, un psychomotricien, un Ergothérapeute, un musicothérapeute**

Qui réalisent des bilans, assurent des rééducations selon les prescriptions médicales.

**Un psychologue**

Qui assure des bilans et évaluations des résidents. Il propose des entretiens et anime des groupes de parole pour les personnes accueillies ou leur famille. Il accompagne les équipes dans leur réflexion sur leurs pratiques et dans l'amélioration continue de la qualité.

**Des infirmiers**

qui réalisent des soins en application d'une prescription médicale. Ils sont responsables de l'organisation générale des soins auprès de tous les usagers. Ils ont également un rôle d'écoute, d'accompagnement, de conseils auprès des familles et des équipes. Un infirmier est présent la nuit.

**Des aides-soignants**

Qui dispensent, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne. Un aide-soignant est présent la nuit.

## La scolarisation

**Une enseignante de l'Éducation Nationale**

Elle assure la scolarisation dans l'Unité d'Enseignement Externalisée au sein de l'école Bourgneuf de Vierzon.

## LES FRAIS À VOTRE CHARGE

Les frais médicaux, notamment dentaires, les frais paramédicaux, les frais pharmaceutiques et les frais d'analyses médicales, autre que ceux afférents aux soins qui correspondent à la mission de l'établissement.

## MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les Questions que vous vous posez. Nous y répondrons avec plaisir.